**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents** Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Christine Roisin, *Conseillers*.

**Séance du 25.06.19**

---

**#Objet : Interpellation de M. Jos BERTRAND concernant l'utilisation de souffleuses de feuilles à moteur deux temps et leur remplacement par des souffleuses électriques#**

---

Séance publique

Dans la presse il y a quelques semaines, des articles ont été publiés avec des informations assez choquantes sur les souffleuses de feuilles à moteur deux temps. Il en ressort que celles-ci sont, par unité, PLUS polluantes que les voitures, et qu'en termes de bruit, elles dépassent largement les normes de bruit.
Selon une étude américaine citée dans l'article, une heure de soufflage équivaut aux émissions de 1700 km parcourus par une voiture de type Toyota Camry !
Selon le Californian Air Resources Board cité dans l'article, d'ici 2020, ces appareils émettront dans cet État autant de substances génératrices d'ozone que les millions de voitures de cet État... Le niveau des émissions par appareil est donc très élevé !
Ceci s'explique techniquement par la combustion conjointe de l'huile et de l'essence qui sont brûlées sous forme de mélange.
Chez nous aussi, on peut en faire l'expérience très concrète : après une demi-heure de "traitement" d'un parc, un nuage bleuâtre qui sent l'essence carbonisée continue de flotter, et le son est celui d'une moto de course sans silencieux.
Cependant, il existe des souffleuses alternatives, respectueuses du climat et de l'environnement, équipées de moteurs électriques, et je pense savoir que certaines communes de Bruxelles et les équipes d'entretien de la Région les utilisent déjà.
Le Collège peut-il me dire si notre commune utilise ou possède des souffleuses à moteur deux temps aussi polluantes ? Le Collège est-il au courant de l'impact environnemental de ces appareils et de quelles informations dispose-t-il ?
Quelles mesures le Collège a-t-il prises ou prendra-t-il le cas échéant pour remplacer les souffleuses à moteur deux temps ? Le Collège va-t-il, et peut-il le faire, déconseiller ou empêcher l'utilisation de ces souffleuses à deux temps par les sociétés de services ou par les équipes d'entretien qui opèrent sur notre territoire pour le compte de la Région ou d'entreprises privées (Bruxelles Environnement, STIB) ?

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 juin 2019

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

Le Bourgmestre,

Olivier Deleuze